

Le FAG

MAG D'INFORMATION

FAGNIÉROT



P.4-5 DOSSIER

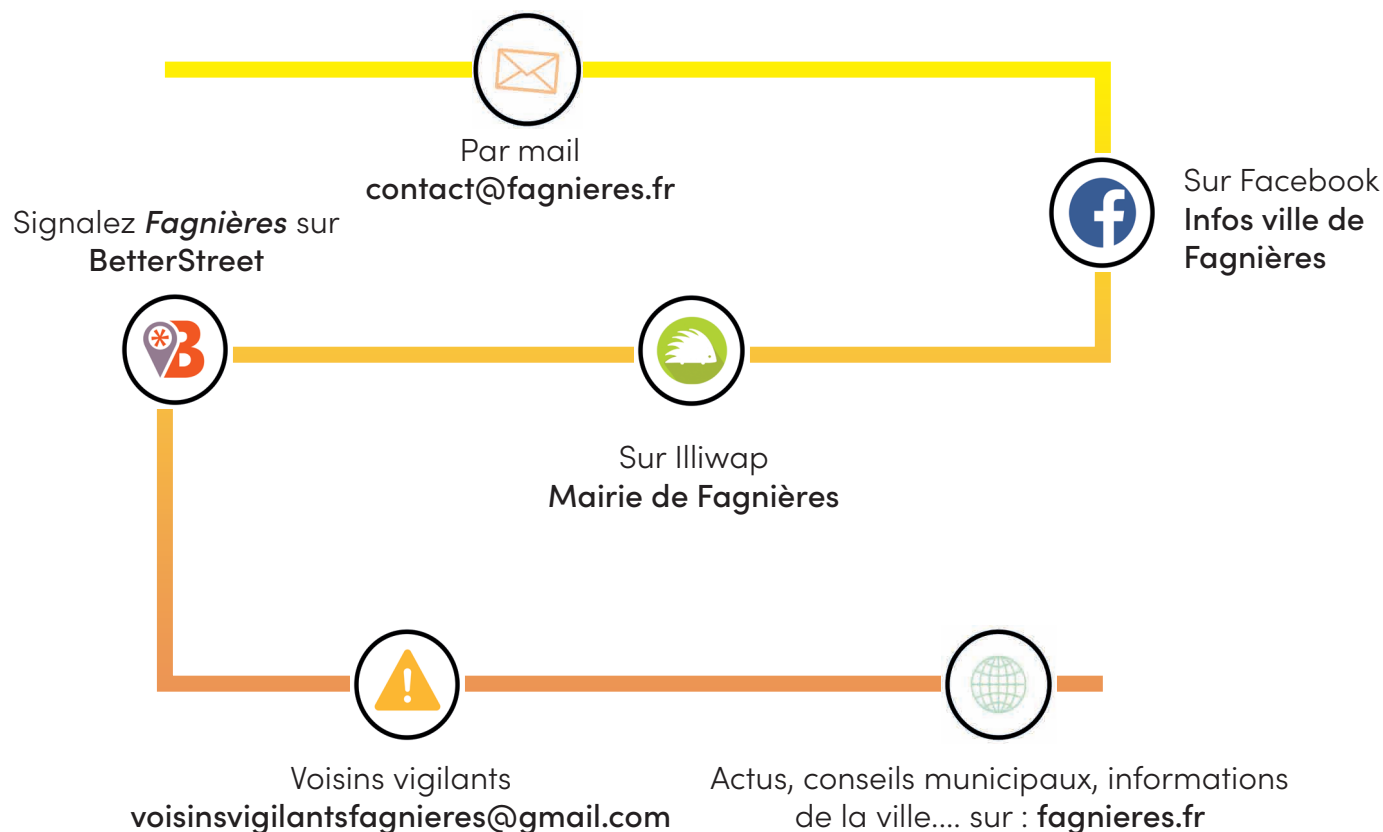
Élections départementales et régionales.
Pourquoi et où aller voter ?



P.9 JEUNESSE

Nouveautés périscolaires et extrascolaires : tarification, portail famille AGORA

RESTEZ CONNECTÉ



CONTACTS UTILES

MAIRIE

- Hôtel de Ville
4 rue du Général Dautelle
51510 Fagnières
- 03 26 68 15 31
- Ouvert du lundi au vendredi
8h45-12h et 13h30-17h
- fagnieres.fr

DÉCHÈTERIE

- Chemin des Grèves
51000 Châlons-en-Champagne
- 03 26 26 17 86
- Ouverture au public :
du lundi au samedi 9h-19h
le dimanche 9h-13h

OBJETS PERDUS

- Les objets trouvés dans la commune, notamment dans la zone commerciale Centre Ouest, sont déposés régulièrement en mairie (clés, téléphones, doudous des enfants, portefeuilles...)

CHÂLONS AGGLO

- Enlèvement des déchets :
- 0 800 875 615
- Sacs jaunes et pour déjections canines disponibles en mairie

ENGIE (GDF)

- Sécurité dépannage
- 0 800 473 333

ENEDIS

- Sécurité dépannage
- 09 72 67 50 51

COMMISSARIAT DE POLICE

- Châlons-en-Champagne
- 03 26 66 27 27 ou le 17

DROITS ET DÉMARCHES

- service-public.fr

L'ÉDITO



Nous arrivons déjà à la fin de la première année de cette mandature. Bien que notre préoccupation principale ait toujours été de vous accompagner dans cette période difficile, l'équipe municipale a travaillé pour respecter nos objectifs.

La vaccination est passée à la vitesse supérieure et nous voyons arriver avec optimisme le retour prochain à un monde plus libre. Si la distanciation est encore de rigueur, nous voulons reprendre contact avec vous le 14 juillet en organisant le traditionnel concert de l'été et le feu d'artifice. Ce sera un premier pas vers un retour des activités pour la rentrée de septembre.

La cantine de la maternelle des Collines étant pérennisée dans la salle polyvalente et le projet de cantine des Tilleuls étant sur les rails, certains lieux d'exercice d'associations vont devoir évoluer ; ce travail se fait en concertation. En attendant, profitez de l'été et des vacances pour faire le plein d'énergie et de soleil.

Prenez soin de vous et bonnes vacances.

Denis Fenat

Maire de Fagnières

6^{ème} vice-président de Châlons-Agglomération

En charge des transports et de la mobilité

SOMMAIRE

2-3	DOSSIER : CMJ 2021-2023
4-5	DOSSIER : ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES
6-7	ARRÊT SUR IMAGE
8	CULTURE ET FÊTES
9	JEUNESSE
10-11	TRAVAUX
12	CADRE DE VIE
14	ENVIRONNEMENT
16	TRIBUNE LIBRE
17	INFORMATIONS

Prochaine parution du Fagniérot : septembre 2021. Les numéros précédents du Fagniérot sont consultables sur le site de la Ville de Fagnières.

Directeur de publication : Denis Fenat
Rédaction : Bureau municipal et associations
Conception : Florine Rappasse
Photos / illustrations : Ville de Fagnières, Adobe Stock, Jean Roulin

Impression : Imprimerie Le Réveil de la Marne
Tirage : 2100 exemplaires
Imprimé sur papier issu de gestion de forêt durable, avec des encres végétales.



DOSSIER :

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES 2021-2023



INSTALLATION LE MERCREDI 19 MAI 2021

L'installation du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) s'est déroulée le mercredi 19 mai 2021 à la salle Jean Gabin sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Fenat, et en présence des adjoints, des membres du Comité de pilotage : Mme Chantal Le Lay, Mme Chantal Marcelli (adjointes), Mme Andrée Petit, directrice de l'école élémentaire des Tilleuls et M. Sébastien Duchêne, représentant le collège Louis Grignon, ainsi que des membres de la commission Education, Jeunesse.

Après les mots de bienvenue de M. le Maire, les adjoints ont été invités à présenter le rôle de la commission dont ils ont la charge.

M. le Maire a ensuite remis à chaque nouveau conseiller un insigne et un diplôme et demandé à chacun d'expliquer la motivation de sa candidature au CMJ. Un porte-documents contenant la charte de l'élu, l'organigramme du Conseil municipal et l'organigramme des services de la Ville était également remis.

Cette réunion s'est poursuivie par la diffusion de deux petits films reprenant le rôle d'un Conseil municipal et d'une Intercommunalité.

Il est prévu de réunir les commissions avant les vacances d'été.

COMMISSIONS



Environnement et aménagement du territoire

- 11 élus



Culture et solidarité

- 13 élus



Cérémonie et citoyenneté

- L'ensemble des élus

CHIFFRES CLÉS



24

CONSEILLERS



17

FILLES



7

GARÇONS



2

ANS DE MANDAT



3

COMMISSIONS

PRÉSENTATION DES CONSEILLERS



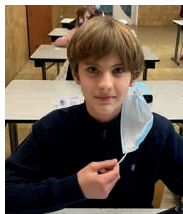
Bryana
ALLEMAND



Farah
AMER



Matéo
CARPENTIER



Antonin
DECAGNY



Théo
DIART



Élia
DUCHENE



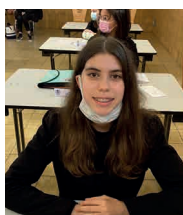
Samia
EL HASSANI



Gaspar
GATIN



Louisa
GILLES



Jade
GRZYWNOWIEZ



Julie
GRZYWNOWIEZ



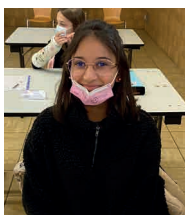
Raphaël
HABY



Lola
HAUET



Alice
JANCZEWSKI



Taliya
LARGE



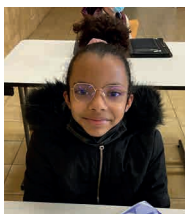
Lilie
LEONOR



Gabriel
LOGIER



Alicia
MAQUIN



Hanna
MEZLANE



Maëline
PELLETIER



Zélie
RAGOT



Aya
RIAH



Djalika
TOURÉ



Raphaël
VUILLEMIN



DOSSIER :

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

POURQUOI ET OÙ ALLER VOTER ?

Voter est donc autant un droit qu'un devoir, celui de faire entendre sa voix pour sauvegarder l'intérêt collectif dans un état où femmes et hommes se sont, de tout temps, battus pour faire valoir et respecter leurs droits fondamentaux.

L'accueil s'effectuera de 8h à 18h

4 bureaux de vote seront mis en place sur 2 sites :

- L'école élémentaire des Tilleuls
- Le Centre de loisirs de la Noue d'Argensols

Un parcours fléché sera installé.

Merci d'apporter votre stylo.



QUE SONT LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ?

Les élections départementales sont organisées pour élire les conseillers départementaux. Elles ont remplacé les élections cantonales depuis la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires.

Les premières élections départementales ont été organisées en mars 2015. Elles ont lieu tous les six ans.

LES COMPÉTENCES DES DÉPARTEMENTS

Le Département agit au quotidien pour les habitants situés sur son territoire administratif : les compétences sont les mêmes pour tous les départements, chacun menant sa politique de développement en fonction des réalités et besoins du territoire et des habitants.

✓ **L'action sanitaire et sociale** en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées, de l'enfance et de la famille et des personnes en difficulté avec en charge l'ensemble des prestations d'aide sociale et la gestion des allocations individuelles de solidarité (RSA, PCH, APA).

✓ **Les collèges** : la construction, l'entretien et le fonctionnement des collèges publics mais également, depuis 2004, l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique dans ces collèges.

✓ **La voirie** : la construction et l'entretien des routes départementales.

✓ **La culture** : les bibliothèques de prêt, les musées départementaux et les archives départementales (avec l'État). L'équipement des zones rurales : partenariat avec les communes et les établissements inter-communaux présents sur son territoire.

✓ **La sécurité incendie** : le Département participe au financement du service départemental d'incendie et de secours.

✓ **La protection de l'environnement et du patrimoine naturel** : en charge de la politique de protection et de préservation des Espaces Naturels Sensibles et des zones Natura 2000, et aussi de nombreux sujets tels que la biodiversité, l'eau, les déchets ou encore les chemins de randonnée.



QUE SONT LES ÉLECTIONS RÉGIONALES ?

Le conseil régional est l'assemblée délibérante de la Région. Il est composé de conseillers régionaux élus au suffrage universel tous les six ans. Son fonctionnement est calqué sur celui des conseils départementaux.

Le nombre de conseillers de chaque conseil régional est fixé par l'article L.337 du code électoral.

Le président du conseil régional est élu par les conseillers régionaux à la majorité absolue lors de la première réunion du conseil régional nouvellement élu. Si la majorité absolue n'est pas atteinte après deux tours de scrutin, un troisième tour est organisé et l'élection peut être acquise à la majorité relative.

LES COMPÉTENCES DES RÉGIONS

Le conseil régional a pour mission de contribuer au développement économique, social et culturel de la région.

Dans chaque région, il y a un seul préfet, un seul recteur académique, un seul directeur général d'agence régionale de santé et un seul directeur régional pour chaque réseau ministériel.

Elles ont plusieurs compétences exclusives :

- ✓ **Les transports** : gestion des ports et des aéroports, des Trains Express Régionaux (TER), des transports routiers interurbains et scolaires, de la voirie, des gares publiques routières... Les régions sont devenues des autorités organisatrices de transport de plein exercice.
- ✓ **Les lycées** : construction, entretien et fonctionnement des lycées d'enseignement général et des lycées et établissements d'enseignement agricole.
- ✓ **La formation professionnelle** : insertion des jeunes en difficulté, formation des demandeurs

d'emplois, gestion de l'apprentissage et des formations en alternance...

✓ **L'aménagement du territoire et l'environnement** : gestion des déchets, des parcs naturels régionaux, développement rural et urbain, plan régional pour la qualité de l'air...

✓ **Le développement économique** : animation des pôles de compétitivité, aides au tissu économique et mise en œuvre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE-II). Il définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises.

✓ **La gestion des programmes européens** : autorité de gestion des fonds européens.

✓ **Patrimoine culturel** : les Régions sont responsables de l'Inventaire général du patrimoine culturel sur leur territoire.

LES COMPÉTENCES PARTAGÉES ENTRE LES DEUX

- ✓ Tourisme (la région est désignée chef de file pour le tourisme)
- ✓ Culture
- ✓ Sport
- ✓ Promotion des langues régionales
- ✓ Éducation populaire
- ✓ Accompagnement numérique



- Papeterie
- Consommable
- Bureautique
- Informatique et Téléphonie
- Mobilier
- Services (Impression tout formats, Reliure, Tampon, Carte de visites, Couverture de livres....)



PROFESSIONNELS et PARTICULIERS

N°1 sur la rentrée des classes en magasin spécialisé
Une équipe à votre service toute l'année,
pour répondre au mieux à vos attentes.

Livraison GRATUITE* dans un rayon de 20 kilomètres

ARRÊT SUR IMAGE SPÉCIAL CÉRÉMONIES



25/04

Le maire, Denis Fenat, accompagné de Rudy Namur, conseiller départemental, et du général Billard, représentant de l'autorité militaire ont célébré le 25 avril, au monument aux morts du parc des Tilleuls, la journée nationale de la déportation.

Après avoir allumé la flamme du souvenir, le maire a procédé à la lecture du message conjoint des fédérations, fondations et associations nationales. Le Chant des Marais a ensuite retenti.

COVID oblige, la cérémonie patriotique en hommage aux victimes et aux héros de la déportation était encore en jauge réduite.

Le général Billard, résidant sur la commune, nous a fait l'honneur de sa présence. Merci à Siva Mourougane pour l'organisation, aux deux jeunes trompettistes Rose et Rayan, aux deux anciens combattants qui avaient tenu à être présents et à Akin le jeune porte-drapeau.



À l'occasion de la cérémonie du 8 mai, nos jeunes Fagniérots ont été mis en valeur. Lilas au chant, Rose, Indira et Ryan les musiciens, Clélia et Raphael à l'énumération des morts pour la France et Akin le porte-drapeau. Une belle jeunesse dans le devoir de mémoire, merci à eux.

Merci aux anciens combattants, aux autorités militaires et au général Billard, président du Comité du Souvenir Français, et aussi à Rudy Namur, conseiller départemental.

Une vidéo retraçant la cérémonie est disponible sur notre page Facebook Infos Ville de Fagnières et sur notre site internet.

illiwap

Les informations importantes sont partagées en temps réel sur l'application. Pensez à la télécharger.

18/06

La Ville de Fagnières organise une cérémonie pour la commémoration de l'appel du 18 juin à 17h au monument aux morts des Tilleuls. Cette cérémonie sera l'occasion de présenter le monument aux morts numérique. En effet, un accès à l'histoire des morts durant les guerres sera possible grâce à un QR code.



Scannez le QR code à l'aide de votre téléphone portable

08/05



MARS/AVRIL POSE DES AGRÈS - CHAMP AUX ÉCUS

Les derniers agrès du parcours de fitness sont posés. La plaine a été refaçonée, des tables, des bancs et des corbeilles viendront bientôt compléter cet espace de loisirs pour le plus grand plaisir de tous. Ce projet a été réalisé en concertation avec le Foyer Burnay, centre pour autisme, et le CRMC (Centre de Rééducation Motrice de Champagne) qui plébiscitent ce type d'aménagement et souhaitent conserver un parc paisible pour leurs résidents.

Aussi, un projet de jardin sensoriel sera à l'étude très prochainement pour enrichir sa faune et sa flore et favoriser la stimulation des différents sens des visiteurs du parc du Champ aux Écus en conservant son aspect «nature».



12/06

LA FAGNIÉROTE MAGALIE MOULANIER PUBLIE UN RECUEIL AVEC LE COLLECTIF BIEN LIVRES À CHÂLONS



Après la publication de sa nouvelle dans un recueil numérique accessible sur les plateformes en ligne, Magalie Moulanier compte actuellement une centaine de téléchargement de « Heimweh ».

Aujourd'hui, c'est avec Didier Noël qu'elle se lance dans un nouveau projet : le collectif Bien Livres à Châlons. En effet, Magalie Moulanier a l'habitude de travailler avec Didier Noël, ensemble ils jouent de nombreuses pièces de théâtre. Malheureusement, le domaine du spectacle étant victime du COVID-19, il a fallu trouver une autre idée pour continuer de profiter de leur passion. Le binôme lance alors la création d'un collectif littéraire regroupant des auteurs châlonnais. Le collectif : ils sont fonctionnaires, indépendants, salariés, dans le milieu du tourisme et de l'enseignement... mais surtout châlonnais. L'écriture est leur passion. Ils aiment aussi relever des défis.

L'objectif : écrire douze nouvelles, respecter le thème 12, à douze, pendant douze semaines... pour sortir le livre le... 12 juin.

L'expérience a commencé le 12 décembre. Après bien des péripéties d'écriture, relecture, correction, critique, mise en page, les écrivains ont eu l'occasion d'être en dédicace le samedi 12 juin à Châlons et à Fagnières.

Les recettes de la vente, au prix de 12 euros, seront reversées à des associations locales.



Véranda

GRANDEUR NATURE

FENÊTRES PVC - PORTAILS

PORTES DE GARAGE - VOILETS

PERGOLAS - ALARME

NOUVEAU 800m² de SHOWROOM,
un des plus grand du nord-est !

RUE AUGUSTIN FRESNEL
Anciennement l'ELECTRODEPOT - Près du cinéma
03 26 21 64 00

CHALONS EN CHAMPAGNE

Fagnières

AMBIANCE
Latino

20h
Concert
Les Frères Smith

14
Juillet

23h
Feu
d'artifice

Parc du Champ aux Écus

Restauration :
Food truck

TACOS

TESTS SALIVAIRES

Les tests salivaires pour les enfants âgés de 6 à 12 ans ont été déployés le 10 juin à l'école élémentaire des Tilleuls pour renforcer le dépistage à la Covid-19 et ainsi rompre les chaînes de contamination.



JEUNESSE

CHANTIER ÉDUCATIF

Un « chantier jeunes » organisé par Guillaume (éducateur spécialisé de l'ACCP de Châlons-en-Champagne) en partenariat avec la Ville de Fagnières a eu lieu du 19 au 23 avril au sein de notre Centre de loisirs de la Noue d'Argensols.

L'objectif de ces 4 jeunes était de remettre en état le potager du Centre de loisirs et ainsi permettre aux enfants du centre de trouver une nouvelle activité dédiée à la biodiversité et d'apprendre le jardinage dès leur plus jeune âge...

Nous tenons à les remercier et aussi à les féliciter de la réalisation de ces travaux qui ont permis l'embellissement du site.

TARIFICATION DES SERVICES PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

La Ville de Fagnières reste la seule commune du département à proposer à ses administrés un service de transport scolaire. Ce service représente un coût d'environ 500€ par enfant. Les parents doivent désormais payer 120€ pour le premier enfant et 100€ dès le deuxième enfant pour bénéficier de ce service.

INFORMATION IMPORTANTE : la nouvelle tarification concernant les services périscolaires et extrascolaires est appliquée à partir de la rentrée scolaire de septembre 2021.

Retrouvez tous les tarifs en vigueur sur notre site internet dans la rubrique périscolaires et extrascolaires.



PORTAIL FAMILLE «AGORA»

Ouverture des réservations sur le portail famille du 15 juillet au 22 août 2021. Accès accueil du matin et du soir et restauration scolaire.

NOUVEAUTÉ

Mercredis 2021-2022

Pour les mercredis de la rentrée 2021-2022, 2 services d'accueil ont été créés :

- mercredi – de 6 ans
- mercredi + 6 ans.

Pour les parents dont les enfants auront 6 ans en cours d'année scolaire, pensez à changer le service dès le jour d'anniversaire des 6 ans sinon la réservation ne sera pas prise en compte.

CÉRÉMONIE HOMMAGE AUX ANCIENS COMBATTANTS D'INDOCHINE



Ce mardi 8 juin, la classe de CM2 de madame Roccasalva a assisté à la cérémonie hommage aux anciens combattants d'Indochine. Tout d'abord, les élèves ont rencontré deux anciens combattants, monsieur Gagnaire de Fagnières et monsieur Labeste, qui ont témoigné et répondu aux nombreuses questions des enfants. Au terme de cet échange, ces derniers ont chacun reçu un bleuet de France, symbole de la mémoire et de la solidarité. Au cours de la cérémonie qui a suivi, ce sont les élèves qui ont entonné la Marseillaise. Ce moment partagé entre générations a été très intense des deux côtés.

TRAVAUX



RÉAMÉNAGEMENT DU « QUARTIER DES TILLEULS » AUTOUR DES ÉCOLES

Afin d'améliorer la sécurité de la rue du Sergent Horst et du chemin du Moulin, d'en contrôler le stationnement surtout aux heures d'ouvertures et de fermetures des écoles maternelle et élémentaire des Tilleuls, il était nécessaire de revoir les aménagements de ces deux voies.

Dans un premier temps, ces deux rues ont été ouvertes à la circulation en sens unique.

De plus, des places de stationnement ont été matérialisées rue du Sergent Horst côté écoles, afin que les riverains de cette rue ne soient plus gênés par le stationnement "sauvage" de quelques-uns. Pour rappel, autour des deux écoles des Tilleuls et de la mairie sont matérialisées un peu plus de 130 places de stationnement. Les places dédiées aux arrêts de bus sont strictement interdites. Le stationnement doit s'effectuer dans le sens de la circulation.

Tout dernièrement, les deux rues ont été placées en "zone de rencontre 20km/h".

Rappelons que l'école n'est pas un drive ! Il n'est pas difficile de marcher 2 minutes pour emmener son enfant en toute sécurité.

QUE DIT LE CODE DE LA ROUTE ?

Zone de rencontre : section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation des usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. À Fagnières, les chaussées de ces deux rues sont à sens unique (arrêté municipal) pour les cyclistes, les cycles et véhicules motorisés. La vitesse y est limitée à 20km/h. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.





PASSAGE EN ZONE 30 DU QUARTIER DES COLLINES

Suite aux demandes multiples des riverains des Collines, un groupe de travail a étudié les conditions de mise en place et d'actualisation à 30km/h de cette partie d'agglomération.

Nouveau : les entrées des Collines (feu tricolore route d'Épernay, rond point route de Montmirail, et rue des Postes côté centre commercial) sont dotées de panneaux entrées et sorties de zone 30km/h. De plus, il sera matérialisé sur la chaussée « zone 30 » sur les trois entrées. Un rappel sera réalisé aux entrées des rues : Iles d'Aix/d'Yeu, J. Fusillier et avenue de la Noue du Moulin.

Le positionnement de ralentisseurs supplémentaires (type coussins berlinois) est envisagé. Reste à définir les emplacements en concertation avec les riverains.



QUE DIT LE CODE DE LA ROUTE ?

Zone 30 km/h : section ou ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, la vitesse est limitée à 30km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes et les conducteurs d'engins de déplacement personnel motorisés. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.



ISOLATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE DES COLLINES

Pour faire suite aux travaux d'isolation thermique des écoles (maternelle et élémentaire des Tilleuls), nous profiterons des vacances estivales pour terminer le programme d'entretien du patrimoine scolaire communal. Les murs de l'école des Collines seront enrobés de plaques de laine de roche recouvertes d'un enduit et d'un crépi pour donner un nouveau cachet à ce bâtiment. L'État et le Département subventionnent ces travaux respectivement à hauteur de 40% et 20%.

Aussi, pendant les travaux, le centre de loisirs des maternelles sera transféré au C.L.S.H rue d'Argensols, afin d'assurer les loisirs estivaux et la sécurité des enfants.

Le quartier des Collines verra la rentrée scolaire de septembre enjolivée par un bâtiment scolaire aux couleurs ravivées.



LE VRAI CONSEIL

Opulsat

Ets GALLET

IMAGE • SON • ÉLECTROMÉNAGER
ANTENNES • POÊLES À GRANULÉS

1, rue de la Terrière
51510 FAGNIÈRES
etsgallet@gmail.fr

Tél. : 03 26 64 24 67

Horaires à respecter :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

**CADRE DE VIE****VOUS SOUHAITEZ RÉALISER DES TRAVAUX : RENSEIGNEZ-VOUS AVANT EN MAIRIE !**

Les **autorisations de travaux** permettent à un « pétitionnaire » (particulier, promoteur, etc.) d'édifier une clôture, de modifier une façade, d'édifier une maison, des dépendances, un équipement public ou un ensemble d'habitations. Elles permettent à la commune de vérifier que les projets respectent bien les règles et les servitudes d'urbanisme.

PRINCIPAUX TRAVAUX DISPENSÉS DE FORMALITÉ :

- les piscines même hors-sol dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 10m²,
- les murs dont la hauteur au-dessus du sol est inférieure à 2 mètres sauf s'ils constituent des clôtures,
- les murs de soutènement.

PRINCIPAUX TRAVAUX SOUMIS À DÉCLARATION PRÉALABLE (HORS SECTEURS PROTÉGÉS) :

- les travaux ayant pour effet la création d'une surface de plancher ou d'emprise au sol supérieure à 5m² et inférieure ou égale à 20m²,
- les travaux de ravalement et les travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant (par exemple le changement de fenêtres, de volets, etc.),
- les murs de clôture,
- les piscines même hors-sol dont le bassin a une superficie comprise entre 10m² et 100m² et qui ne sont pas couvertes ou dont la couverture, fixe ou mobile, a une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 mètre.

TRAVAUX SOUMIS À PERMIS DE CONSTRUIRE :

- les travaux ayant pour effet la création d'une surface de plancher supérieure à 20m²,

- les travaux modifiant les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination,
- les travaux modifiant le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sur un mur extérieur,
- les piscines dont le bassin a une superficie supérieure à 100m² ou lorsque leur couverture fixe ou mobile a une hauteur au-dessus du sol égale ou supérieure à 1,80 mètre et que la superficie dépasse 20m².

Vous trouverez toutes les informations dans la rubrique Urbanisme sur le site internet de la Ville.

Sont interdits : la fixation sur les dispositifs à claire-voie de matériaux dans le but d'obtenir un effet brise-vue.

UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Les installations sportives sont des propriétés de la Commune et ne sont pas en ACCÈS LIBRE. L'accès au stade E. Wolter est strictement réservé aux licenciés pratiquant à l'Etoile Sportive de Fagnières suivant le planning fourni par le club en mairie.

L'accès au complexe ne peut se faire qu'en présence d'un éducateur désigné par le club et autorisé par la municipalité.

Toute personne qui s'introduirait dans le stade sans autorisation pourra faire l'objet de poursuites. Il a été décidé conjointement de signaler toute personne qui s'introduirait dans le stade sans autorisation et de prévenir les forces de l'ordre.

Ambulances Châlons en Champagne

Tél. 03 26 21 43 33

Ambulances - VSL - Taxis

- Urgences hospitalisation
- Entrée / Sortie de clinique, hôpital ou de maison de repos, transferts, consultations
- Radiothérapie, chimiothérapie, dialyse
- Examen radio, scanner, IRM, etc.

« Dotés de matériel performant et de personnes qualifiées, nous saurons répondre au mieux à vos attentes en matière de trajet quelle qu'en soit la distance. »



23 chemin des Ajaux 51510 Fagnières
www.ambulances-taxi-marne.fr

Taxis LEJEUNE

Au quotidien près de vous

- Transport de malades assis
- Toutes distances
- Colis express
- Transports de personnes à mobilité réduite

Tél. 03 26 64 58 82



Mail :

taxislejeune@live.fr

23 chemin des Ajaux
51510 Fagnières





ENVIRONNEMENT

CARRÉS DE POTAGER

Comme vous avez pu le constater, courant avril, 4 carrés de potager à partager ont été disposés sur 3 sites de notre commune.

Vous trouverez ci-dessous les aménagements réalisés par nos techniciens des espaces verts :

- 2 carrés aux Collines
- 1 carré au Parc du Champ aux Ecus
- 1 carré en face du nouveau cimetière.

Nous vous souhaitons de profiter de ces petites oasis de verdure et vous proposons de revenir vers nous par l'intermédiaire de notre site Facebook ou par courrier afin de nous donner votre avis.



DRONES DE LOISIR : QUE FAUT-IL SAVOIR DE LA RÉGLEMENTATION 2021 ?

Les drones de loisir sont soumis depuis le 1er janvier 2021 à une réglementation élaborée par l'Agence européenne de la sécurité aérienne (EASA). Elle vise à simplifier et uniformiser les règles pour tous les pays de l'Union européenne.

Les règles européennes en catégorie Ouverte :

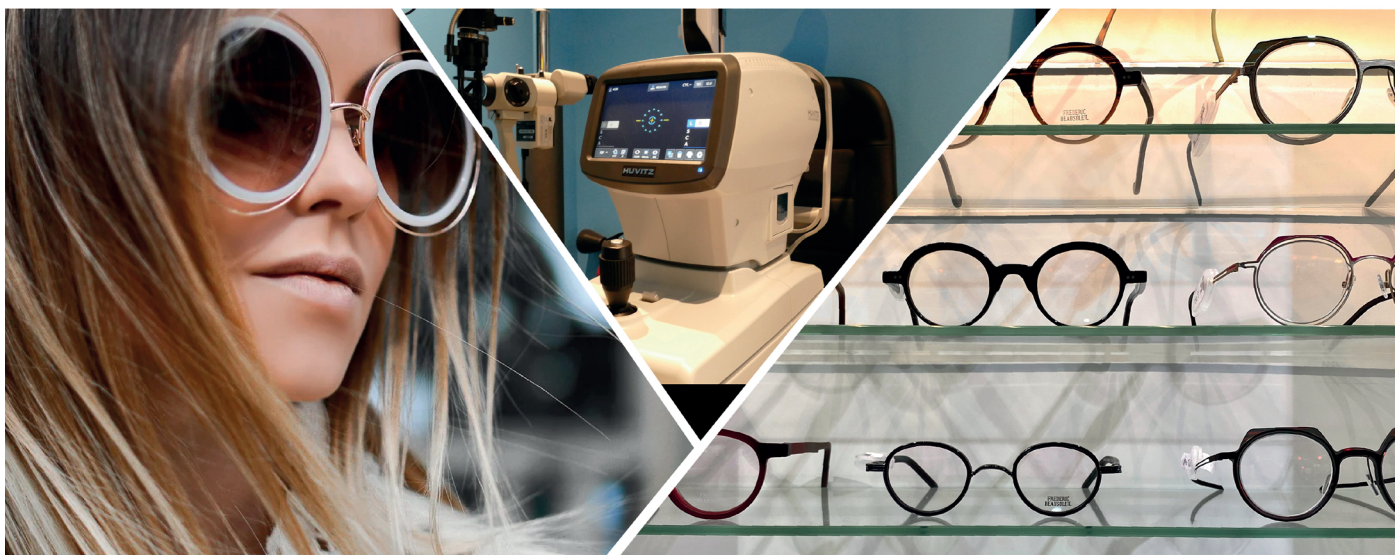
- Le pilote est tenu pour responsable de la sécurité de son vol.
- Pour piloter un drone équipé d'un dispositif de prises de vues, il faut obtenir un « numéro d'exploitant UAS ». En France, pour l'obtenir, il faut s'inscrire gratuitement sur le site AlphaTango et suivre les instructions.
- Il faut suivre une formation en ligne pour les appareils de plus de 250 grammes, validée par la réussite à un examen. Elle est proposée sur le site Fox AlphaTango et a pour but de porter la réglementation à la connaissance des pratiquants.
- La hauteur de vol maximale est de 120 mètres (sauf sur certains clubs d'aéromodélisme).

- Il est interdit de survoler un rassemblement de personnes.
- Il est indispensable de voler en vue directe du pilote.
- Dans les cas des vols en immersion, le pilote doit être assisté par un observateur qui doit conserver l'appareil en vue directe.
- Il est interdit de transporter des matières dangereuses.
- Il est interdit de voler à proximité d'une intervention de services d'urgence.
- Si les conditions d'utilisation ne permettent pas de satisfaire aux obligations de la catégorie Ouverte, il faut se tourner vers la catégorie Spécifique (beaucoup plus contraignante).



Suite dans le Fag d'automne 2021 (1/3)

DÉCOUVREZ NOS NOUVELLES COLLECTIONS



Ecoute **CONSEIL**

Nos opticiens sont à votre **écoute** afin de vous conseiller et répondre à vos **besoins**



Avantage **OFFRE**

Changez de style et profitez de **-20%** sur les nouvelles collections de montures Tavat, John Lennon, Sabine be, Gucci...



Expertise **EXAMEN**

Prenez soin de votre vue en réalisant un **examen de vue complet** dans notre magasin. RDV sur notre site internet

GROUPE DE LA MAJORITÉ FAGNIÈRES DEMAIN

Le temps du repos estival annuel avance à grands pas. La Covid 19, qui semble être mieux cernée, nous laisse entrevoir beaucoup plus de liberté. Prudence tout de même. Restons vigilants, afin de ne pas lui assurer un retour en force. Beaucoup d'entre nous vont être en vacances, en particulier nos chérubins de l'école maternelle des Collines. Nous en profiterons pour faire réaliser les travaux d'isolation extérieure de cette école afin de terminer le chapitre de rénovation scolaire. Du fait du nouvel usage prévu pour la salle polyvalente, et pour pallier à son manque, des travaux de restructuration du Centre de ressources vont être réalisés en régie par les agents des services techniques au cours de l'été. À l'issue, ce local sera réaménagé en salle de réunion et d'activité pouvant accueillir une quarantaine de personnes. Au vu de l'engouement des agrès du parcours de santé du Champ aux Écus, nous allons compléter les installations par des bancs et des tables. Ils seront installés, certainement, pour la fin de l'été. Malheureusement, ce parc, magnifique écrin de verdure, a subi un incendie volontaire, heureusement rapidement maîtrisé par les soldats du feu.

Les 20 et 27 juin, nous serons appelés à voter pour les conseillers départementaux et régionaux. En participant à ces élections, non seulement nous réalisons un devoir civique, mais nous honorons aussi nos anciens qui se sont tant donnés pour obtenir le droit de vote.

Bel été à tous !

Daniel Calliot
Adjoint aux aménagements,
aux travaux et au patrimoine

GROUPE FAGNIÈRES ENSEMBLE

Après un premier semestre marqué par le confinement, nous avons participé à 3 conseils municipaux dont le dernier le 27 mai.

Pour le bien-être et la sécurité des enfants et du personnel encadrant, la partie restauration de l'école maternelle des collines a été transférée à la salle polyvalente.

Afin d'aménager le bâtiment « ancienne mairie » en cantine pour les écoles du pôle des Tilleuls, une demande de subvention a été demandée à la région, au département et au DETR, pour un montant de 189 603 €. Le projet s'élevant à 237 004 €, il reste à la charge de la commune la somme de 47 401 €.

Le conseil municipal des jeunes a été mis en place le 19 mai sans public, pour des raisons sanitaires liées à la COVID19. Un grand MERCI à ces jeunes pour leur implication dans notre commune.

Des demandes de subventions exceptionnelles sont accordées :

- BMX pour un stage de perfectionnement : 600 € (subvention non honorée en 2020),
- nouvelle classe théâtre au collège Louis Grignon : 1000 €.

Pour les nouvelles constructions et agrandissements à usage d'habitation, une exonération à la hauteur de 40 % sur la base imposable de la taxe foncière sera accordée les deux premières années.

Au moment où nous écrivons ces lignes, le déconfinement sera en phase 2 et les vacances seront proches. N'oublions pas de continuer à appliquer les gestes barrières ainsi que le port du masque afin de se protéger et de protéger les autres.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Maurice Gay

GROUPE J'AIME FAGNIÈRES

Le parc du champ aux écus a été doté il y a peu des premiers agrès dont certains accessibles PMR préfigurant un futur parcours de santé, « J'aime Fagnières » se félicite de cet investissement attendu trop longtemps ; il faisait d'ailleurs parti de son programme. Lors de la dernière commission nous avons demandé à ce que cet équipement soit complété par l'installation future d'un city park à destination des ados, nous avons essuyé un refus net de la municipalité. Il s'avère aussi que lors d'un incendie volontaire de broussaille de ce parc le mois dernier les pompiers ont eu une nouvelle fois toutes les peines du monde à accéder au sinistre ; nous demandons qu'un accès aux secours soit aménagé sur une entrée de cet espace destiné à accueillir de plus en plus de monde pour des activités sportives.

La fin du mois de juin verra aussi de nouvelles élections départementales et régionales se tenir, toutes les précautions sanitaires vont être prises afin qu'elles se tiennent dans les meilleures conditions possibles. Les bureaux de vote n'attendent plus que vous, venez nombreux participer à ce moment important pour la démocratie locale.

A partir du 30 de ce mois, de nombreuses restrictions sanitaires vont être levées et vous allez pouvoir profiter pleinement de la belle saison qui s'annonce tout en restant prudents. Les élus de « J'aime Fagnières » vous souhaitent un bel été.

Prenez soin de vous et des autres, soyez acteurs de notre immunité collective, faites-vous vacciner !

William De Carlo

GROUPE RASSEMBLEMENT FAGNIÉROT

Bonjour,
Après de longs mois de privation en tout genre, il semblerait qu'on aperçoive enfin le bout du tunnel. Mais restons prudents, continuons à rester vigilants et on fera un premier bilan cet automne. Les 20 et 27 juin prochain vous aurez à voter le renouvellement de votre conseil régional, et les conseillers départementaux. De moins en moins d'électeurs se déplacent dans les bureaux de vote. C'est dommage, car c'est la façon la plus pacifique pour exprimer son mécontentement et de changer les choses, tous les pays du monde n'ont pas cette chance.

Le 27 mai, lors du conseil municipal, j'ai voté contre l'augmentation du prix du bus de ramassage scolaire, j'ai trouvé qu'une augmentation de 40€ était trop d'un coup, même avec l'assouplissement du quotient familial. J'ai également voté contre le transfert de la compétence PLU à la communauté de commune. Ce n'est pas la première ni la dernière, je le crains, que nous cédon à la communauté de commune. A force, le maire n'aura plus comme compétence que les vols de poules et les conflits de voisinage. Nous allons enfin pouvoir commémorer l'appel du 18 juin et tirer un feu d'artifice le 14 juillet. Bonnes vacances à tous, profitez bien et revenez en forme

"Le vrai devoir de tout citoyen démocrate, attaché à la liberté est d'aller voter le jour des élections." Amor Abbassi

Thierry Besson

INFORMATIONS

PLAN CANICULE

Comme chaque année dans le cadre du plan national canicule, un recensement des personnes âgées de 65 ans et plus, handicapées, isolées et/ou vulnérables est mis en place.

Afin de les accompagner dans les périodes à risque causées par la hausse des températures, la commune a envoyé un questionnaire à retourner à la mairie si ces personnes souhaitent être appelées au cas où la Préfecture déclencherait l'alerte canicule. Ce questionnaire était à retourner à la mairie pour le 15 juin 2021.

Les appels seront effectués par les élus durant toute la période de canicule.

En cas de malaise : Appeler le 15
Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66
www.sante.gouv.fr/canicule



ÉTAT CIVIL

Naissances :

- 25/04/2021 : Auguste MAUVAIS
- 26/04/2021 : Emy MIERLOT
- 08/05/2021 : Antonin LOUIS
- 19/05/2021 : Alice ONESTI
- 24/05/2021 : Kyra DIEULOUARD
- 31/05/2021 : Laywen BEUKENNE

Décès :

- 11/03/2021 : Laurent COCHAIN
- 25/03/2021 : Augusto FERREIRA VIEIRA
- 01/04/2021 : Philippe JUPINET
- 03/04/2021 : Christine DAUPHY née HUBERT
- 07/04/2021 : Marie Thérèse ARNAUD née MONZAIN
- 19/04/2021 : Jackie MAROT
- 04/05/2021 : Daniel CHARLIER
- 13/05/2021 : Claudette MAHEUT née BOULANGER
- 17/05/2021 : Robert LAMARRE
- 21/05/2021 : Jean-Pierre FRECHIN
-

Mariage :

- 13/03/2021 : Nessma BOUZIANE et Mohamed TALBI

Baptême civil :

- 28/06/2021 : Didier Soisson Conseiller municipal délégué de Fagnières, a procédé au baptême républicain du petit Harold Cochain. Cette cérémonie fait entrer Harold dans la communauté républicaine avec l'assistance de ses parents Pierre et Lucile Cochain qui étaient entourés de leurs parents et amis.



DU 16 AU 29 JUIN 2021

RECEVEZ JUSQU'À

70%

**EN BON D'ACHAT* SUR ARTICLES
TEXTILE ET CHAUSSURES,
ELECTROMÉNAGER ET BAZAR
SIGNALÉS EN MAGASIN**

*BONS D'ACHAT VALABLES DU 30 JUIN AU 11 JUILLET 2021 DANS VOTRE CENTRE
LECLERC DE FAGNIÈRES HORS LIVRES, CARBURANT, CARTES CADEAU, AGENCE
DE VOYAGE, FIOUL, BILLETERIE, LOCATION DE VÉHICULE, DRIVE, PELLETS
VOIR CONDITIONS EN MAGASIN

E.Leclerc  **Fagnières**



Route d'Épernay - 51510 FAGNIÈRES • Tél. 03 26 69 35 35
RCS 306 216 482 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE • www.e-leclerc.com/fagnières

OUVERTURE DU LUNDI AU SAMEDI DE 8H30 À 20H00 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 20H30